

Délibération n° 2023/ 01
**Eclairage public : choix du secteur pour remplacement des
ampoules actuelles par des leds et demandes de subventions**

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 8
Votants 8

L'an deux mil vingt - trois
le trente janvier à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 janvier 2023
PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE,
CIBERT, MM BONNAUD, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MM. LEURS, CRUCHET, REBEYRAT

Mme CIBERT a été élue secrétaire

**ÉCLAIRAGE PUBLIC : CHOIX du SECTEUR pour REMPLACEMENT des
AMPOULES ACTUELLES par des LEDS et DEMANDES de SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n° 2022/034 en date du 2 septembre 2022 relative à la décision d'extinction nocturne de l'éclairage public entre 22 h et 6 h du matin et l'étude de la possibilité de programmation et de budgétisation du changement des ampoules par des leds sur l'année 2023 soit en totalité, soit par tranches.

Le coût estimatif de cette opération s'élève (selon des devis établis le 12 août 2022 par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV)) à 78 200.00 € H.T soit 93 840.00 € TTC.

Cette opération pourrait bénéficier de subventions à hauteur de :

- 20 % du montant H.T (Etat- DSIL)
- 50 % du montant H.T (Département- CTD)
- 45 % du montant H.T (SEHV)

Monsieur le Maire rappelle cependant que les communes peuvent être subventionnées au maximum à hauteur de 80 % pour leurs projets ; soit un montant maximum de subvention de 62 560.00 € pour cette opération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que cette opération soit réalisée en deux tranches sur deux années.

Les secteurs de commande n° 13- Le Bourg Gare- 24 points lumineux et n° 14- Eglise – 53 points lumineux la première année et les autres secteurs pour la seconde année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de remplacement des ampoules de l'éclairage public par des leds pour un montant estimatif de 93 840.00 € TTC
- Décide que cette opération sera réalisée sur deux années
- Les secteurs Bourg Gare et Eglise selon réalisés dès réception des accords de subvention (64 100.00 € H.T)
- Sollicite l'attribution de subvention du SEHV au taux le plus élevé
- Sollicite l'attribution d'une subvention au Conseil Départemental au taux le plus élevé et demande en conséquence à ce que ce projet soit inscrit au titre du programme CTD pour l'année 2023.

- Approuve le plan de financement suivant :

Travaux :

Commande n° 013 : Bourg Gare	19 200.00 € H.T
Commande n° 14 : Eglise	<u>44 900.00 € H.T</u>
	64 100.00 € H.T

Subventions :

Département (35 %)	22 435.00 €
S.E.H.V (45 %)	28 845.00 €

Commune (20 %)	12 820.00 €
----------------	-------------

- Dit que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget communal.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous- Préfecture
Publié le 06.02.2023

POUR EXRAIT CONFORME

Nouic, le 06.02.2023
Le Maire
Serge NOUGIER

